

suva



Protection contre les incendies lors du soudage

Informations importantes pour votre sécurité et la protection de l'environnement de travail



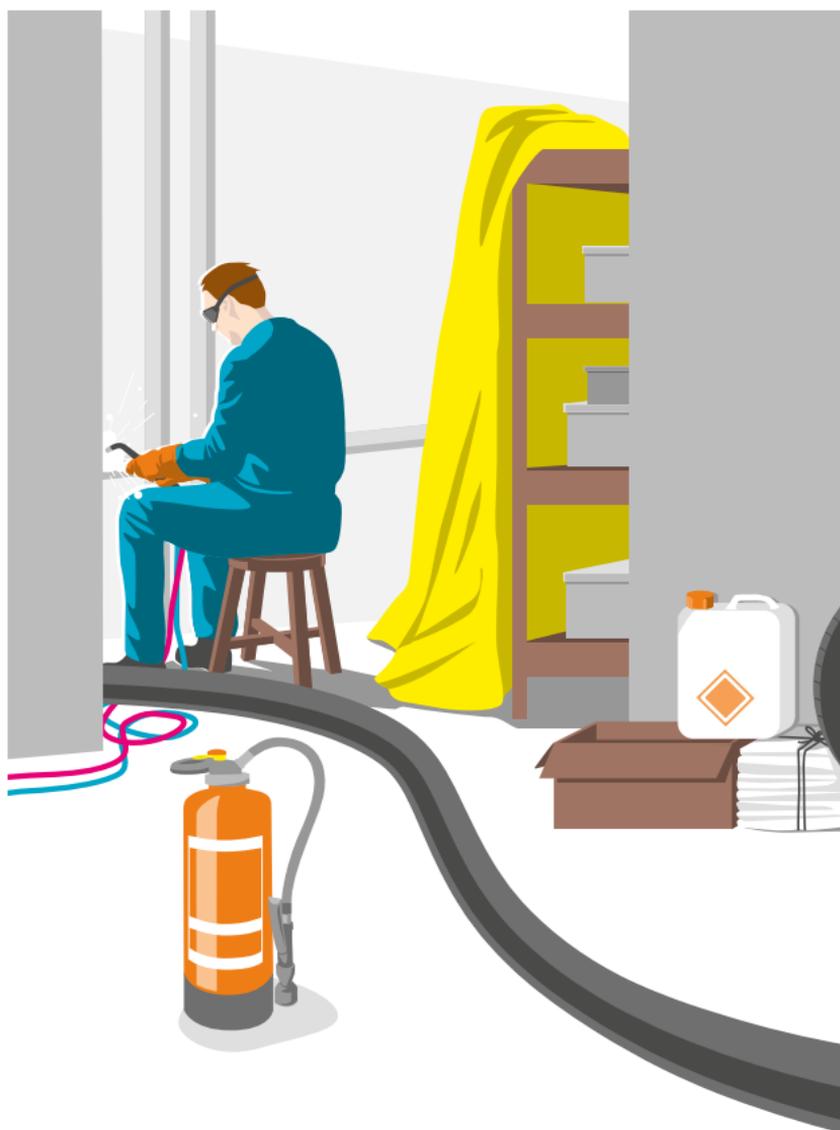
Obtenir une autorisation pour travaux de soudage

S'il n'est pas possible d'exclure entièrement un risque d'incendie et d'explosion, procurez-vous une autorisation pour travaux de soudage auprès du donneur d'ordre avant le début des travaux.



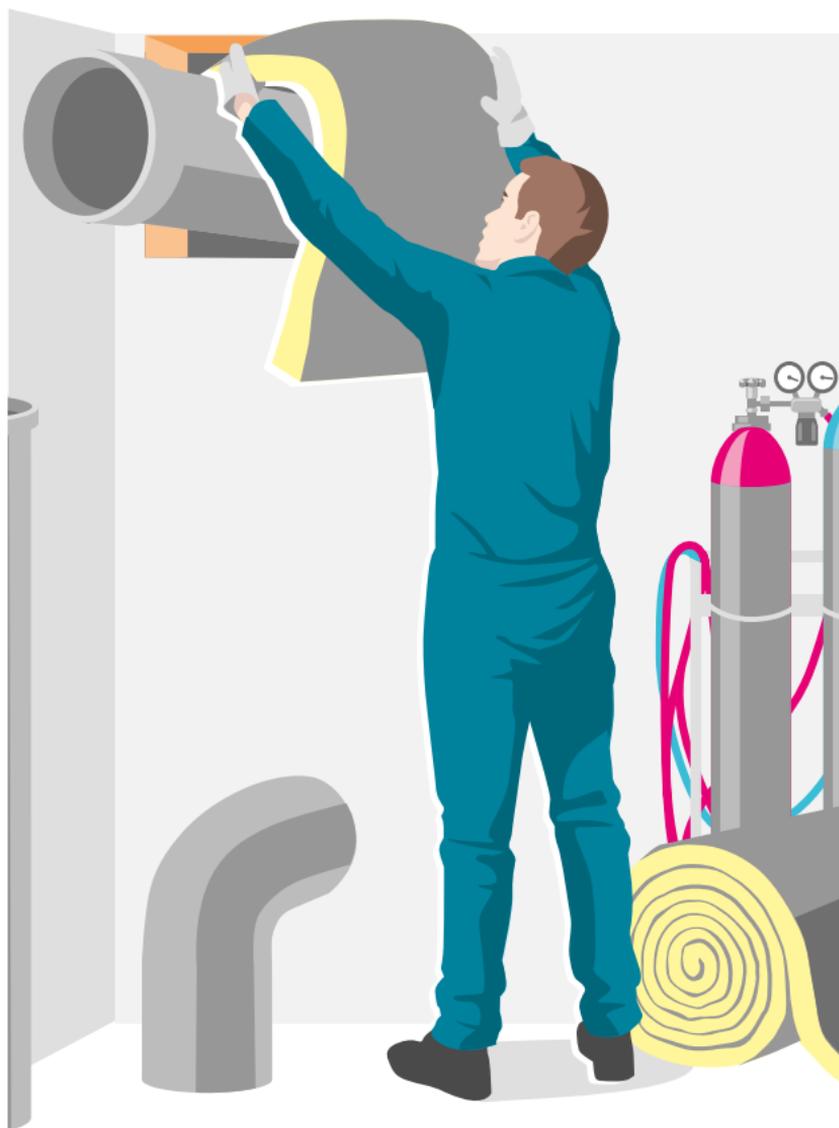
Entreposer les matériaux inflammables à l'extérieur de la zone dangereuse

Éliminez la poussière ainsi que les toiles d'araignées, puis entreposez les liquides inflammables, le papier, le bois et les déchets ou autres à l'extérieur de la zone dangereuse.



Couvrir les éléments fixes

Protégez les éléments fixes qui peuvent prendre feu, comme des armoires, des parois, des portes, des sols ou des poutres en bois, en les recouvrant d'un matériau thermo-isolant non inflammable.



Calfeutrer les traversées de plafond et de mur

Calfeutrez les passages de câbles et de tuyauterie, les ouvertures, les joints, les fentes et autres avec des matériaux non inflammables.



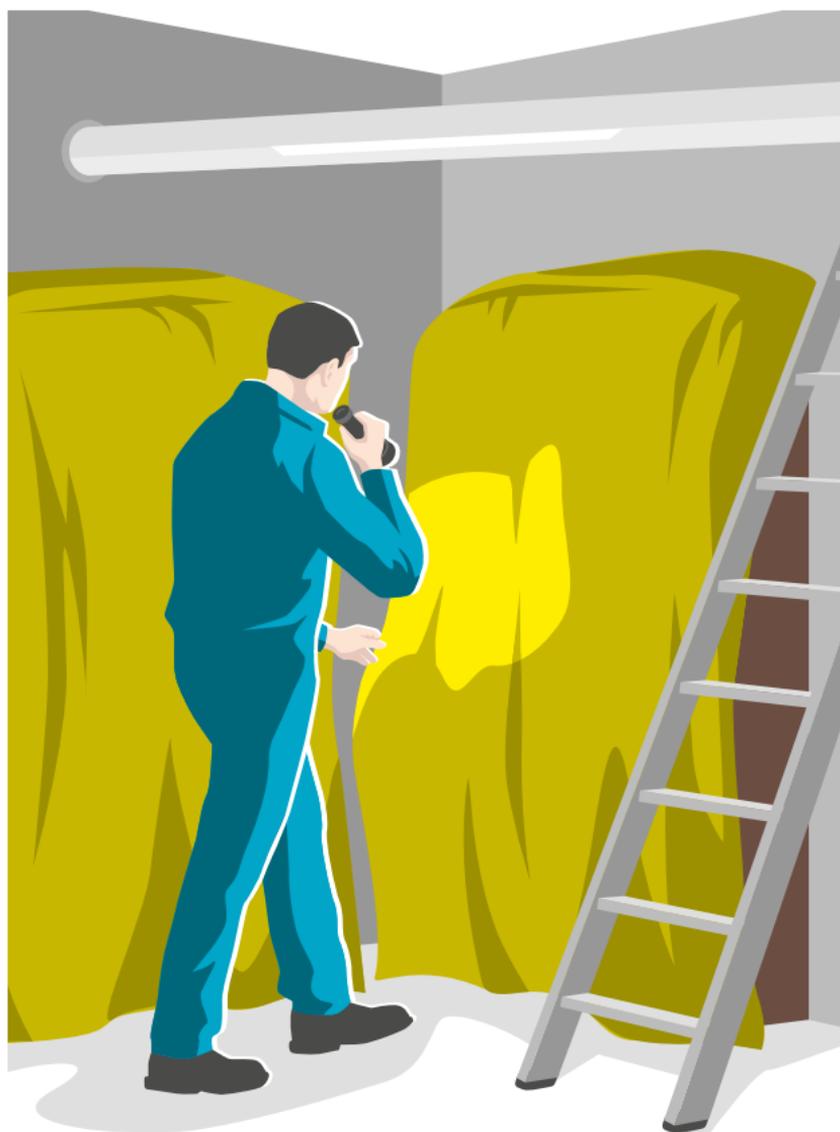
Refroidir les éléments thermoconducteurs

Utilisez des chiffons mouillés pour refroidir les éléments qui se trouvent dans des endroits non surveillés et qui pourraient s'échauffer à la suite des travaux de soudage.



Préparer des moyens d'extinction

Préparez suffisamment de moyens d'extinction (p. ex. des récipients remplis d'eau, des seaux-pompes, des extincteurs).



Surveiller les lieux de travail qui présentent un risque d'incendie

Si l'on ne peut pas exclure un risque d'incendie (p. ex. éléments encastrés inflammables, locaux voisins, locaux exigus), une personne supplémentaire doit assurer la surveillance pendant le travail. Après avoir terminé, vérifiez qu'aucun feu ne couve sur le lieu de travail ou à proximité de ce dernier.

Check-list

Avant le soudage

- Avez-vous vérifié si une autorisation pour travaux de soudage est nécessaire?
- Les appareils de soudage sont-ils parfaitement entretenus?
- Les bouteilles de gaz et les appareils de soudage sont-ils entreposés en dehors de la zone dangereuse?
- Les matériaux inflammables ont-ils été recouverts ou déplacés à l'extérieur de la zone dangereuse?
- Avez-vous contrôlé si les locaux voisins, les sols, les murs et les plafonds présentent un risque d'incendie? Si oui, les éléments inflammables ont-ils été recouverts ou calfeutrés?
- Avez-vous préparé du matériel d'extinction?
- Avez-vous vérifié si une personne supplémentaire est nécessaire pour assurer la surveillance?

Pendant le soudage

- Contrôlez-vous régulièrement si la conduction thermique ou des étincelles et des gouttes de soudure projetées ne sont pas en train de provoquer un incendie?

Après le soudage

- Avez-vous contrôlé s'il y a des zones incandescentes ou de la fumée?
- Faut-il continuer à surveiller la zone pendant plusieurs heures?
- Faut-il également surveiller la zone pendant la nuit?

ASS

Association suisse pour
la technique de soudage
Inspection
St. Alban-Rheinweg 222
4052 Bâle
Tél. 061 317 84 84
www.svs.ch
info@svs.ch

Suva

Sécurité au travail
Secteur chimie,
physique et ergonomie
Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 40
service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/84012.f

Titre

Protection contre les incendies
lors du soudage

Imprimé en Suisse
Reproduction autorisée, sauf à des
fins commerciales, avec mention de la source.
1^{re} édition: novembre 1999
Édition revue et corrigée: février 2020

Référence

84012.f